REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)
N° B26-03229-LES

Appel d'Offres Ouvert (AOO) relatif à la mise en place d'Accords-Cadres (AC) concernant les petits travaux d'entretien multi-techniques à réaliser sur les bâtiments du site du CEA de CADARACHE

POUR VOTRE INFORMATION :
La notification des Accords-Cadres à chaque Titulaire retenu interviendra via la plateforme PLACE

Etapes de la procédure	Calendrier
Date limite de remise des candidatures et des offres	**Le 19 novembre 2026 avant 15h30**
Date de la visite *Cf. l'article 3.6 infra*	**de 9h à 12h, le 6 octobre 2026 ou le 9 octobre 2026, au Château de Cadarache, bâtiment 901, salle amphithéâtre** **AJOUT DATE : 20 octobre 2026 de 9h à 12h sur le centre CEA de CADARACHE – bâtiment 620 salle 53** ***(au rez-de-chaussée, aile droite à l'entrée du bâtiment)*** **Veuillez transmettre votre demande d'accès par e-mail via la remise d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) au contact technique (en suppléance en S42/2026) : remy.salou@cea.fr / 04 42 25 79 27 + mise en copie de sylvain.buisson@cea.fr.** **AJOUT D'UNE DERNIERE DATE : 2 novembre 2026 de 13h30 à 16h30 sur le centre CEA de CADARACHE – bâtiment 620 salle 53** ***(au rez-de-chaussée, aile droite à l'entrée du bâtiment)*** **Veuillez transmettre votre demande d'accès par e-mail via la remise d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) au contact technique sylvain.buisson@cea.fr.**

Nota du 12/10/2026 + 21/10/2026 : le reste du document est inchangé en dehors de cette nouvelle date de réunion. L'ensemble des dispositions du présent document restent applicables.

CEA
Centre de Cadarache – DSTG/SMA – Bâtiment 620
13108 Saint Paul Lez Durance Cedex
T. +(33) 04.42.25.20.76
Etablissement public à caractère industriel et commercial I RCS Paris B 775 685 019

Département de Support Technique et Gestion
Service des Marchés et Achats

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

SOMMAIRE

1. OBJET 3
2. DOCUMENTS APPLICABLES 3
3. PROCEDURE 4
3.1. Généralités 4
3.2. Type de procédure 5
3.3. Cotraitance 5
3.4. Conditions de participation à la consultation 5
3.5. Conflit d'intérêts 6
3.6. Réunion préalable 6
3.7. Questions des soumissionnaires 6
3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation 7
3.9. Variantes 7
3.10. Auditions 7
4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE 7
4.1. Conditions de Prix 7
4.2. Contenu du dossier de Candidature 7
4.3. Contenu de l'offre 9
4.4. Validité de l'offre 16
4.5. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire de l'Accord-Cadre 16
5. REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ELECTRONIQUES 16
5.1. Date limite de remise des candidatures et des offres électroniques 16
5.2. Forme de remise des candidatures et des offres électroniques 17
6. CONFIDENTIALITE 17
7. CONTRAINTES DE SECURITE 18
8. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 18
8.1. Sélection des candidatures 18
8.2. Jugement des offres 18
9. INFORMATIONS DES SOUMISSIONNAIRES SUITE AU CHOIX DU CEA 19
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 19
ANNEXE 1 – DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (PREMIER RANG) 20
ANNEXE 2 – DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG (OU PLUS) 33
ANNEXE 3 – ESTIMATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) ENGENDREES PAR LA PRESTATION 44
ANNEXE 4 – ATTESTATION DE VISITE 45
ANNEXE 5 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX 46
ANNEXE 6 – COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE 47

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

REGLEMENT DE CONSULTATION
N° B26-03229-LES

1. OBJET

Le présent Règlement de Consultation (RC) a pour objet de définir les conditions de déroulement de la consultation relative à la mise en place d'Accords-Cadres (AC) concernant les petits travaux d'entretien multi-techniques à réaliser sur les bâtiments et sur les voiries du site, pour le compte de la Direction du Centre CEA de Cadarache.

Le terme d'« Accord-Cadre » désigne à la fois le contrat entre les Parties et la technique d'achat utilisée par le CEA.

Les travaux, organisés par lots définis infra, feront l'objet d'une mise en place d'Accords-Cadres (AC) mono-attributaires, dits « accords-cadres locaux » (limités au Centre CEA de Cadarache), conclus :

- pour une durée de 4 ans,
- sans minimum,
- avec un montant maximum plafond qui n'est pas un engagement de dépenses – Montants définis par lot (*cf.* AAC + Projets d'AC de chacun des lots),
- s'exécutant au fur et à mesure des besoins via l'émission par le CEA d'Ordres de Services (OS) pour les bons de commande et/ou les marchés subséquents (dits « Accords-Cadres mixtes »).

Le démarrage effectif des prestations de chacun des lots est fixé au 6/09/2027 avec la possibilité d'un enclenchement de chaque Accord-Cadre à une date antérieure intervenant après la notification des Accords-Cadres. La date de la réunion d'enclenchement sera à définir entre les parties.

Les travaux qui seront à réaliser sont répartis en 12 lots numérotés comme suit :

- Lot n°1 : « Travaux de gros œuvre Génie Civil (GC) » réf. : B26-03229-LES ;
- Lot n°2 : « Travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) » réf. : B26-03230-LES ;
- Lot n°3 : « Travaux de peinture, revêtements de sols, cloisons, faux-plafonds, menuiseries-bois » réf. : B26-03231-LES ;
- Lot n°4 : « Travaux de serrurerie, gestion des clefs et petits travaux d'aménagement et d'entretien » réf. : B26-03232-LES ;
- Lot n°5 : « Travaux de Plomberie et petits travaux d'installation de chauffage » réf. : B26-03234-LES
- Lot n°6 : « Travaux d'Electricité » réf. : B26-03236-LES ;
- Lot n°9 : « Travaux de Menuiseries extérieures, protections solaires » réf. : B26-03237-LES ;
- Lot n°10 : « Travaux de Métallerie » réf. : B26-03238-LES ;
- Lot n°11 : « Travaux d'entretien des toitures et petites réparation, balayage, nettoyage des descentes d'Eau Pluviale (EP) » réf. : B26-03239-LES ;
- Lot n°13 : « Travaux de Climatisation » réf. : B26-03240-LES ;
- Lot n°14 : « Echafaudages » réf. : B26-03241-LES ;
- Lot n°15 : « Prestations de manutention » réf. : B26-03242-LES.

Les candidats sont autorisés à présenter leur candidature et offre sur plusieurs de ces lots, toutefois ils veilleront à vérifier leur capacité globale préalablement à la remise de leurs candidatures et offres, nécessaire d'être suffisante en cas d'attribution par le CEA d'un ou de plusieurs de ces lots pour leur exécution simultanée.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, par ordre de priorité décroissante, par les documents ci-après :

- les prescriptions de sécurité – sûreté nucléaire – radioprotection de l'Accord-Cadre et leurs annexes (référentiels correspondants) le Plan de Prévention en vigueur et le PCS en vigueur pour le lot n°4 ,
- les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation et ses annexes,
- les projets de Marchés de chacun des lots et ses annexes,
- les prescriptions techniques et leurs annexes :
 - le Cahier des Clauses Techniques Particulières Communes (CCTPC) indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CCTP/2022-057 en date du 20/05/2026,
 - Le CCTG Cahier des Clauses Techniques Générales du DSTG référencé DSTG-NT-001-DL VERSION 3.0) du 21/05/2026,
 - la procédure de traitement des Ordres de Service (OS) indice 11 référencée DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/PROCED/2022-099 en date du 10/06/2026,

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- Lot 1 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de Génie Civil (GC) indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-087 en date du 20/03/2026,
- Lot 2 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-088 en date du 20/032026,
- Lot 3 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de Cloisons / sols / plafonds / menuiseries intérieures / finitions indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-088 en date du 20/03/2026,
- Lot 4 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de petite serrurerie, gestion des clefs et petits travaux d'aménagement et d'entretien indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-090 en date du 20/03/2026,
- Lot 5 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de plomberie et petits travaux d'installation de chauffage indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-091en date du 20/03/2026,
- Lot 6 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux d'électricité indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-092 en date du 20/03/2026,
- Lot 9 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de menuiserie extérieure, protection solaire indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-093 en date du 20/03/2026,
- Lot 10 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux de métallerie indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-094 en date du 20/03/2026,
- Lot 11 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de Travaux d'entretien de toitures et petites rénovations, balayage, nettoyage des Eaux Pluviales (EP) indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-095 en date du 201/02/2026,
- Lot 13 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) applicables aux travaux du centre - Travaux de climatisation indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-096 en date du 20/03/2026,
- Lot 14 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) de travaux d'Echafaudages indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-097 en date du 20/03/2026,
- Lot 15 : les Spécifications Techniques Particulières (STP) pour les Prestations de manutention indice 2 référencé DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI/CDC/DO 2022-098 en date du 20/03/2026.

- les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de Marchés ou d'Accords-Cadres) en matière de discipline, de santé et de sécurité au travail sur le Centre du CEA Cadarache, dont le règlement intérieur du CEA Cadarache dans sa version en vigueur,
- la Procédure d'Entrée et sortie de Matériel du centre de Cadarache référencée DGCAD/DIR/PR026,
- les Conditions Générales d'Achat (**CGA**) applicables aux Marchés aux Accords-Cadres passés par le CEA (édition de janvier 2022),
- le Cahier des Clauses Sociales particulières applicable aux prestations réalisées par des entreprises extérieures et impliquant l'intervention de leur personnel sur un site CEA (C2SP),
- les documents normatifs (normes, documents techniques unifiés, etc…).

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Les documents relatifs :
- aux Conditions Générales d'Achat du CEA (Français et Anglais),
- aux Marchés spécifiques de sous-traitance,
- aux Marchés d'Assainissement radioactif et démantèlement nucléaire du CEA,

sont disponibles sur le site : www.cea.fr rubrique Entreprises: https://www.cea.fr/entreprises/Pages/accueil-fournisseurs.aspx

3. PROCEDURE

3.1. Généralités

Le CEA est soumis aux dispositions des textes en vigueur fixant les règles applicables aux Accords-Cadres passés par les pouvoirs adjudicateurs.

Les conditions d'exécution de l'Accord-Cadre et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet d'Accord-Cadre joint au dossier de consultation (PAC). Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point de l'Accord-Cadre.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relatif à l'exécution de ses marchés et Accords-Cadres. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

3.2. Type de procédure

La procédure de passation retenue au titre de la présente consultation est la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert définie à l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique (ci-après désigné par CCP).
Conformément aux dispositions de cet article, **il est précisé qu'il n'y aura pas de phase de négociation après remise des offres.**

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure.
Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'il aura engagés pour la préparation de l'offre, en d'autres termes, les frais d'établissement de l'offre sont à la charge du Soumissionnaire et ne sont pas remboursables.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer infructueuse la consultation s'il n'a obtenu aucune offre ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du CCP,
- de ne pas donner suite à la consultation,

3.3. Cotraitance

La cotraitance est autorisée. La convention de groupement doit être remise avec l'offre.
Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements seront des :

☒ Groupements Momentanés d'Entreprises Solidaires,
ou
☒ Groupements Momentanés d'Entreprises Conjointes. Le mandataire devra être solidaire de toutes les entreprises membres du groupement.

3.4. Conditions de participation à la consultation

Pour participer à cette consultation, l'entreprise ou le groupement devra :

- présenter une capacité financière et professionnelle suffisante par lot / et globalement suffisante pour l'ensemble des lots sur lesquels elle décide de cumuler les candidatures,
- ne pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.
- Disposer des certifications professionnelles / habilitations suivantes :
 A minima, pour tous les lots :
 - ISO 9001 ou équivalent
 - ISO 45001, MASE ou équivalent
 - ISO 14001 ou équivalent
 - Le candidat remettra le certificat répondant aux exigences de l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités, soit le CEFRI E ou équivalent
 - Personnel habilité pour le travail en hauteur
 - Personnel sensibilisé à l'utilisation d'échafaudages
 - Personnel habilité à l'utilisation d'une nacelle élévatrice CACES
 - Personnel intervenant et encadrant formés pour le travail en zone amiantée sous le régime « sous-section IV »
 - Personnel sensibilisé au risque Plomb.

 Pour les autres certifications professionnelles / habilitations non mentionnées supra propres à chacun des lots, le candidat se reporte aux demandes spécifiques dans les STP du lot concerné (ex : habilitations pour travaux « électriques, de climatisation, etc).

L'entreprise candidate devra détenir la certification CEFRI E, les habilitations et sensibilisations listées supra, à défaut elle devra être en mesure de démontrer au CEA que ses demandes de certification sont en cours de validation par les organismes agrées ou qu'elle s'engage par écrit à faire les démarches pour les obtenir dans les 6 mois qui suivent la notification de l'Accord-Cadre.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

3.5. Conflit d'intérêts

De manière qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution de l'Accord-Cadre, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le CEA s'il se trouve en situation de détenir un Marché ou un Accord-Cadre portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater à l'Accord-Cadre, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au CEA qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.
Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avéreraient pas suffisamment convaincants pour le CEA, sa candidature sera rejetée.

3.6. Réunion préalable

Le soumissionnaire est tenu de se rendre sur place pour apprécier la technicité, la documentation, l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution, notamment les contraintes liées à la localisation du site, les accès, les conditions de travail.

Une réunion préalable de présentation du dossier de consultation est prévue sur les 2 créneaux suivants :

de 9h à 12h, le 6 octobre 2026 ou le 9 octobre 2026, au Château de Cadarache, bâtiment 901, salle amphithéâtre

Si le soumissionnaire est dans l'impossibilité de se rendre disponible à l'une des dates fixées, il doit prendre contact avec le correspondant technique du CEA, afin de convenir d'une autre date.
La durée des réunions et visites est identique pour chaque soumissionnaire.

Il est précisé que la visite présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l'offre. A défaut de participer à la réunion obligatoire, à l'un des créneaux proposés, ou à défaut, à une date ultérieure convenue avec le CEA, l'offre du soumissionnaire sera écartée.

Modalités pratiques
Afin d'attester de la présence de chacun des participants, lors des visites chaque soumissionnaire doit se munir de l'attestation de visite jointe en Annexe 4 à signer contradictoirement par le représentant du soumissionnaire et par le responsable CEA chargé de la visite.

Pour l'organisation des réunions/visites par CEA, le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe 10 infra) afin d'établir les formalités d'accès au site. Pour des raisons d'accès au site, il convient de communiquer, au moins 8 jours avant la date de la visite, les coordonnées de chaque participant.

Questions lors des visites
Les questions/réponses doivent être formalisées par PLACE via le fichier Excel prévu à cet effet, ce document est joint au DCE. Lors des visites, en cas de questionnement, il est rappelé que les questions et réponses formulées par oral, lors de la visite, n'auront aucun caractère engageant ou formel. Il sera répondu aux questions posées par les soumissionnaires via PLACE en rappelant la question posée. Ces réponses seront diffusées à l'ensemble des soumissionnaires de manière à maintenir l'égalité de traitement sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire.

Absence de remise d'offre suite à la participation à la visite
Dans le cas où un Candidat estimerait ne pas pouvoir répondre à la consultation ou ne souhaite pas y répondre après participation à la visite, il est prié d'en informer le CEA et de donner les motifs de son absence de remise d'offre par l'intermédiaire de PLACE ou via mail à l'adresse du contact commercial (§10) dans les meilleurs délais et au plus tard à la date de remise des offres.

3.7. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires à l'issue des visites doivent être communiquées par écrit **via la plateforme PLACE**, au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres.

Les questions des soumissionnaires seront posées via le fichier au format Excel joint au DCE.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires à des fins d'égalité de traitement, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation

Le CEA se réserve la possibilité d'apporter des modifications et/ou compléments au dossier de consultation après son envoi et au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires devront présenter leur offre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il est précisé que les éventuelles modifications apportées par le CEA au dossier de consultation, avant remise des offres, seront transmises uniquement via PLACE. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de ces modifications et de les prendre en compte pour l'élaboration de de son offre, sous peine de non-conformité de son offre (notamment en cas d'une remise d'une version d'un document modifiée par CEA, il est demandé de prendre la dernière version transmise).
En cas d'absence du contact du soumissionnaire renseigné dans PLACE, veuillez contacter l'acheteur du SMA pour intégrer l'adresse e-mail de son remplaçant dans la liste de diffusion.

3.9. Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

3.10. Auditions

Le CEA se réserve la possibilité de convier les soumissionnaires à une **réunion de présentation de leur offre** selon des modalités qui seront définies dans la convocation à ladite réunion.
Il est rappelé que dans le cadre de cet Appel d'Offre Ouvert aucune négociation ne peut être envisagée durant l'audition conformément à l'article L.2124-2 du CCP.

Chaque audition se déroulera sur 2h00 maximum, sur le site du CEA de CADARACHE et aura pour objectifs de présenter l'entreprise, l'offre technique remise (mémoire technique, organisation, …), et sa proposition commerciale. Les dates de ces auditions seront communiquées ultérieurement aux différents soumissionnaires.

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe §10 infra) afin d'établir les formalités d'accès au centre de Cadarache. Il est tenu de communiquer, au moins 8 jours ouvrés avant la date de l'audition, les coordonnées de chaque participant.

4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature ou l'offre doivent être rédigés en langue française (ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté s'ils émanent d'une autorité étrangère).

L'offre remise au CEA doit être signée par une personne dûment habilitée à engager la société.

4.1. Conditions de Prix

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet d'accord-cadre joint au présent dossier de consultation.
Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités au paragraphe 2 du présent règlement de consultation.

4.2. Contenu du dossier de Candidature

Le dossier de candidature doit être composé impérativement des éléments mentionnés ci-après.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis à l'unité achat du CEA dont dépend l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, les candidats devront préciser la référence de ladite consultation.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

● **Formalisation du dossier « Candidature »**

Pour la remise de sa réponse, le répertoire « Candidature » sera organisé de manière à respecter l'architecture ci-après par dossier :

NOM CANDIDAT_ Candidature :
- « Conditions de participations » conformément au §3.4 supra,
- « Présentation de la candidature »,
- « Capacité économique et financière »,
- « Capacité technique et professionnelle »,
- « Sous-traitance », le cas échéant,

Pour chaque sous-dossier le candidat s'attachera à respecter strictement la numérotation des pièces à remettre. Veuillez indiquer « sans objet » dans le sous-dossier concerné si le candidat n'est pas éligible à la remise d'une pièce.

Les fichiers intégrés aux sous-dossiers seront des pdf (signés). Le cas échéant, le candidat transmettra les fichiers natifs lorsqu'ils sont demandés.

Cotraitance :
Dans le cas d'une candidature déposée par un groupement, chaque membre du groupement doit produire un dossier de candidature comprenant l'ensemble des documents énoncés dans l'avis de Marché de l'Accord-Cadre. A ce titre chaque co-traitant duplique respectivement le répertoire « Candidature » pour y insérer ses propres documents (hors documents communs).

Sous-traitance :
Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution de l'Accord-cadre, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant. A ce titre le candidat complète le dossier « Sous-traitance » par sous-traitant.

● **Présentation de la candidature** :

1. Le formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent
2. Le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

 Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site Internet suivant :
 https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
 Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, téléchargeable à l'adresse suivante : *https://dume.chorus-pro.gouv.fr/*

3. Lorsqu'il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe.
4. La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ou dans une procédure étrangère équivalente.
5. Si le candidat est soumis à l'article L.225-102-4 du code du commerce, il est invité à remettre tout élément de preuve attestant qu'il a bien établi et publié un plan de vigilance,
6. Si le candidat est soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement, il est invité à remettre une attestation précisant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son entreprise a bien été établi et publié pour l'année N-1.
7. Le candidat portera une attention particulière au § 3.5 « conflit d'intérêt » supra. Il fournit une déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt.
8. Les documents mentionnés au §7. « Contraintes de Sécurité » du présent RC pour les Accords-Cadres classifiés (pour le lot 4).

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

● **Capacité économique et financière :**

1. Déclaration concernant le Chiffre d'Affaires (CA) global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'Accord-cadre public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; *Nota : à titre indicatif le candidat indiquera le CA global réalisé avec le CEA sur les 3 dernières années.*
2. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
3. Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen.

● **Capacité technique et professionnelle :**

1. Une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années ;
2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
3. L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle de l'Accord-Cadre public ;
4. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique* dont le candidat disposera pour la réalisation de l'Accord-Cadre public ;
 * dont le descriptif des installations du soumissionnaire qui seront utilisées spécifiquement à l'affaire pour la réalisation des travaux (implantations, surface des ateliers, équipements, machines-outils, etc.) ;
5. Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

4.3. Contenu de l'offre

● **Formalisation du dossier « Offre »**

Pour la remise de sa réponse, le répertoire « Offre » sera organisé de manière à respecter l'architecture ci-après par dossier :

NOM SOUMISSIONNAIRE_ Offre :

- « Administratif », contenant les éléments numérotés du § « Sur le plan administratif », du § « En cas de présence de personnel sur site » et du § 4.5. « Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire de l'Accord-Cadre »,
- « Commercial », contenant les éléments numérotés du § « Sur le plan commercial »
- « Technique », contenant les éléments numérotés du § « Sur le plan technique »
- « Organisation, Qualité », contenant les éléments numérotés du § « Sur le plan organisation, qualité, déroulement » et § « En cas de présence de personnel sur site »
- « SSE », contenant les éléments numérotés du § « Sur les aspects SSE ».
- « Cotraitance » contenant les éléments numérotés du § « en cas de cotraitance ».
- « Sous-traitance » contenant les éléments numérotés du § « en cas de sous-traitance ».

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Pour chaque sous-dossier le soumissionnaire s'attachera à respecter strictement la numérotation des pièces à remettre.

Veuillez indiquer « sans objet » dans le sous-dossier concerné si le soumissionnaire n'est pas éligible à la remise d'une pièce.

Les fichiers intégrés aux sous-dossiers seront des pdf (signés). Le cas échéant, le soumissionnaire transmettra les fichiers natifs lorsqu'ils sont demandés.

● **Composition de l'Offre**

L'offre devra être composée des éléments suivants :

Sur le plan administratif :

1. Le CCTPC, le CCTG, la STP du lot, la procédure de traitement des OS dûment paraphés et signés, valant acceptation sans réserve.
 Nota : Les soumissionnaires sont autorisés à remettre une attestation globale d'acceptation des documents techniques cités supra, sans réserve, dûment signée.
2. Le projet d'Accord-Cadre (PAC) dûment paraphé et signé, valant acceptation sans réserve.
3. L'attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.
4. Le projet de Plan Contractuel de Sécurité (PCS) dûment complété (pour le lot 4 uniquement, conformément au §7. « Contraintes de Sécurité » du présent RC).
5. L'attestation de visite (annexe 4 du RC) jointe dûment complétée et signée par le représentant du CEA.
6. L'annexe 6 « Coordonnées du soumissionnaire » complétée dans le fichier Excel joint au DCE.
7. Un document attestant de la qualité du signataire (prénom, nom, pouvoir, etc.) et la lettre de délégation de pouvoir.

Sur le plan commercial :

1. Le bordereau de Décomposition de Prix (DP) conforme au modèle figurant en Annexe 5 (fichier Excel comprenant tous les onglets complétés + version signée au format pdf) décomposé comme suit :
 - ○ Le « Bordereau de Prix Unitaires (BPU) » et autres prix applicables (taux horaires, coefficients) ;
 - ○ La grille imposée sélectionne l'ensemble des références du BPU et ensemble des autres prix applicables, chiffrés par les soumissionnaires, auxquels sont affectés des quantités estimatives imposées par le CEA (scénario) ;

 Nota : Il est précisé que le scénario de quantités estimatives, affectées par le CEA, figurant dans la grille imposée :
 - *ne peut faire l'objet de modification de la part des soumissionnaires,*
 - *est établi aux seules fins de l'analyse des offres et n'a pas vocation à déterminer le montant plafond de l'accord-cadre, ce dernier figurant dans l'accord-cadre à l'article « Conditions financières ».*
 - ○ 2 cas de mises en pratique complétés par le soumissionnaire en fonction de besoins hypothétiques du CEA : simulation pour les besoins de l'analyse technique des offres à exécuter avec le scénario 1 et le scénario 2 avec utilisation du BPU et prix applicables.

Nota :

- *Lors de l'examen des offres, sur simple demande, le CEA se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires. La remise de ces éléments de précisions ne relève en aucun cas d'une négociation.*

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- *Le CEA n'autorise pas de modifications du cadre de décompositions des prix (ni ajout, ni modification ou suppression de ligne dans chacun des onglets du fichier Excel ne sera admis au risque de rendre l'offre du soumissionnaire « irrégulière ».). La totalité des lignes et cases sont à compléter conformément à la trame native remise.*

- *Le chiffrage des scenarii techniques 1 et 2 est sans impact sur les critères « prix », il relève de l'analyse technique des offres.*

Sur le plan technique :

1. Description de la mise en œuvre et gestion de travaux conformément aux 2 Cas de Simulation de chantier à réaliser.
 A partir des informations fournies par le CEA (document applicable « procédure de traitement des OS »), le soumissionnaire devra décrire 2 exemples de déroulement d'un chantier (déroulement des scénarii n°1 et 2), le soumissionnaire devra démontrer sa bonne compréhension du besoin au travers de l'organisation et des moyens qu'il prévoit de mettre en œuvre depuis la prise de l'affaire jusqu'à sa réception finale (une page au format A4, par chantier).
 Pour chaque scénario, la note explicative devra présenter :
 - l'organisation autour du fonctionnement des travaux sur Ordre de Service (OS),
 - le processus de gestion depuis la prise en charge de la demande jusqu'à la réception des travaux,
 - les moyens qui seraient mobilisés pour réaliser chacun des 2 chantiers sur la base des éléments exposés,
 - le chiffrage du devis sur la base des quantités étudiées et l'application des articles mentionnés dans le BPU.

Sur le plan organisation, qualité, déroulement de la mission :

1. Le soumissionnaire présentera l'organisation de l'équipe prévue d'être affectée à l'exécution de l'Accord-Cadre, dont
 - la présentation de l'encadrement mis en place,
 - la présentation de l'ensemble des compétences mises en œuvre pour réaliser chaque type de prestation,
 - le descriptif détaillé des profils type des intervenants comprenant l'expérience professionnelle, les compétences, qualifications et habilitations requises (exemple : habilitations travail en hauteur, etc..),
 - le rôle de chacun des acteurs (opérationnels, encadrement…) de cette organisation,
 - le justificatif du dimensionnement des ressources,
 - un focus particulier sur l'organisation matérielle et humaine de la société spécifiquement adaptée à l'affaire :
 - en matière de sécurité.
 - en matière de protection de l'environnement.

2. Le soumissionnaire présentera les dispositions de gestion des ressources pour répondre aux exigences de réalisation et de délais des OS via le PAQP spécifique de l'affaire qui comprend notamment :
 - les modalités et délais de mise en place des intervenants pour chacune des prestations identifiées,

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- les dispositions retenues pour assurer la continuité de la prestation en cas d'indisponibilité d'un intervenant / d'un intervenant habilité,
- les dispositions mises en œuvre pour assurer la maîtrise des documents à fournir et en particulier le suivi de la prise en compte des observations du CEA,
- les dispositions pour réaliser les contrôles et auto contrôles des prestations et travaux, dont un descriptif des modalités mises en œuvre dans le cadre de l'application de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux Installations Nucléaires de Base (Modalité de prise en compte et de mise en œuvre des contrôles et surveillance),
- les dispositions mises en œuvre pour assurer la maitrise de la sous-traitance,
- les moyens de communication et de déplacement qui seront utilisés,
- les modalités d'organisation pour assurer les travaux de manière concomitante sur plusieurs chantiers et/ou de même nature en termes de contraintes (et si le candidat se présente sur plusieurs lots, sa capacité à assurer les travaux de manière concomitante sur plusieurs chantiers de plusieurs lots),
- les dispositions organisationnelles pour répondre aux travaux urgents,
- les dispositions organisationnelles de prise en compte des contraintes d'interventions (Article « Conditions particulières d'exécution » du projet d'Accord-cadre),
 - dont, un focus particulier sur l'organisation pour répondre au besoin de radioprotection (dispositif de radioprotection, justifier l'adéquation de la formation, des compétences et de l'expérience des travailleurs exerçant les missions du conseiller en radioprotection (CRP) et des travailleurs réalisant les gestes de radioprotection sous la supervision du CRP, la gestion des évènements radiologiques à caractère incidentel ou accidentel avec identification du groupe susceptible d'intervenir).

Nota : le soumissionnaire tiendra compte pour son organisation des périodes de fermeture du Centre de Cadarache et des dispositions d'intervention cf. Article « Champ d'action » du projet d'Accord-Cadre et article « Conditions particulières d'exécution ».

3. Les dispositions de suivi du déroulement de l'accord-cadre, sur les aspects techniques et contractuels :
 - Le détail et la justification de l'organisation et les méthodes que le soumissionnaire compte mettre en place pour l'affaire, en termes de pilotage de l'Accord-Cadre, gestion des OS, suivi technique, suivi des délais, suivi des dépenses.

Nota : Une attention particulière sera portée aux dispositions proposées pour démontrer la maitrise de l'organisation fonctionnelle, dont la capacité à maîtriser le pilotage du contrat, la gestion et coordination des différentes ressources (Moyens propres, cotraitants et sous-traitants) ainsi que la coordination des différents chantiers concomitants dans un environnement contraint.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Sur les aspects Sécurité, Social et Environnement (SSE) :
Les documents à remettre sont les suivants :

1. **Sécurité :**

Les documents spécifiques à l'affaire suivants :

1.1) L'identification des risques propres à l'affaire et ses mesures de prévention et de sécurité correspondantes (liés aux activités propres du soumissionnaire, aux risques prévisionnels lors de l'exécution des prestations sur le chantier (par contraintes d'interventions *cf.* AC article « Conditions particulières d'exécution »), notamment aux risques intempéries identifiés dans le projet d'Accord-Cadre à l'article « conditions particulières d'exécution », et le risque d'exposition à la chaleur et canicule*…).

* *Nota : concernant le risque d'exposition à la chaleur et canicule : au stade de l'offre, le soumissionnaire doit répondre sur les mesures prévisionnelles qu'il envisage de mettre en œuvre pour répondre à ces risques conformément aux 4 premiers points du paragraphe dédié à « la prévention des risques liées aux épisodes de chaleur » à l'article « conditions particulières d'exécution » de l'Accord-Cadre …).*

Les documents génériques suivants ne rentrant pas dans le cadre du jugement de l'offre :

1.2) Les résultats en matière de sécurité (taux de fréquence et taux de gravité des accidents survenus au personnel de l'entreprise et de ses sous-traitants pendant les trois dernières années, ainsi que les moyennes sectorielles et les objectifs de politique sécurité). Le soumissionnaire complètera le tableau des TF/TG directement dans la trame délivrée par le CEA (document natif remis dans le DCE) en respect les indications délivrées.
Le soumissionnaire explicite son plan d'action pour améliorer ses TF/TG, en cas de TF/TG non nuls.

2. **Social :**

Les documents spécifiques à l'affaire suivants ne rentrant pas dans le cadre du jugement de l'offre :

(Pour les lots : 4, 14)

Une note pour présenter les mesures à caractère social prises par le soumissionnaire dans le cadre de la prestation :

2.1) Les actions et dispositions prévisionnelles se rapportant à l'amélioration des conditions sociales spécifiquement adaptée à l'affaire, par exemple sur les sujets suivants :

- Les actions concrètes en faveur de l'égalité H-F,
- Les actions concrètes contre les discriminations, le harcèlement et la corruption,
- Les actions concrètes en faveur de l'amélioration de la santé dont les mesures pour éviter les troubles musculo-squelettiques,
- Les actions concrètes en faveur de l'amélioration des conditions de travail (recours au télétravail le cas échéant…),
- Ou toute autre action allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des salariés affectés aux prestations en objet de l'Accord-Cadre.
- La liste des formations dispensées allant au-delà des exigences réglementaires.

2.2) Le soumissionnaire proposera des indicateurs de mesure de la tenue de des actions susmentionnées au point 2.1) ainsi que ses mesures de contrôles internes. Ces indicateurs feront objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'Accord-Cadre.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

(Pour les lots : 1, 2, 3, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 15)

2.3) Réponse à la clause d'insertion sociale

Le CEA souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle.

La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le Projet d'Accord-Cadre constitue une condition d'exécution de l'Accord-Cadre en application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique. Sont en particulier détaillés les publics visés, les modalités de mise en œuvre de l'action d'insertion professionnelle, le dispositif d'accompagnement du CEA et les pénalités spécifiques ou retenues provisoires en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de la clause sociale d'insertion.

Le volume d'heures indiqué qui devra être réservé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d'insertion, constitue un minimum obligatoire : **le volume d'heures à respecter par lot figure dans chaque Projets d'accords-cadres)**

L'organisme ci-dessous apporte son concours dans la mise en œuvre de cette démarche. Pour obtenir des informations, les soumissionnaires peuvent contacter le correspondant indiqué ci-après :

Mme Géraldine RIVES
Chargée d'animation et développement clauses sociales Pays d'Aix
Tél. 06 26 28 18 99
Courriel : grives@emergences-asso.fr

Le soumissionnaire détaillera :

- La présentation de sa politique d'insertion sociale.
- Des exemples de projet d'insertion.
- La proposition d'application de la clause CEA.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause sociale obligatoire. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non conforme.

3. Environnemental :

Les documents spécifiques à l'affaire suivants :

3.1) Note environnement adaptée à l'affaire.

Cette note contiendra : l'analyse des principaux risques environnementaux susceptibles de survenir en fonction de la nature des travaux à réaliser et des conditions d'intervention (dont la réponse aux exigences environnementales du CCTP-C §7.2 et 9.3 et à la STP pour chacun des lots) / un descriptif des mesures en faveur de l'environnement ** / la gestion des déchets / la gestion des situations d'urgence environnementales / les moyens de préventions / les dispositions d'information, de sensibilisation et de formations sur les aspects environnementaux.

** Le soumissionnaire remettra un descriptif des mesures qui seront mises en œuvre, par exemple sur les sujets suivants, par exemple :

- Afin de maîtriser, voire réduire la pollution induite par l'Accord-Cadre, y compris celle du chantier (dont les émissions de CO^2 et de GES, les rejets),
- Afin de maîtriser, voire réduire les consommations d'énergie (dont les actions en matière de suivi et les mesures pour leur réduction),

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- Pour la limitation de la production de déchets, la mise en place d'une gestion durable des déchets et d'une économie circulaire (par exemple : l'utilisation d'éléments recyclés et/ou issus du réemploi, l'optimisation des emballages, l'utilisation d'emballages en matériaux écologiques, recyclés, recyclables.)
- Pour la protection de l'environnement et de la biodiversité et la prévention des risques environnementaux et sanitaires,
- Les exutoires existants pour la gestion des produits en fin de vie …

3.2) Descriptif des contrôles des mesures environnementales.

Le soumissionnaire présentera les contrôles internes pour l'ensemble des thématiques énoncées précédemment. Le soumissionnaire proposera des indicateurs de performance environnementale pour la mesure des actions susmentionnées au point 3.1).

<u>En cas de cotraitance</u> :

L'offre devra préciser l'organisation du groupement, la nature et le montant estimatif des travaux ou prestations confiées à chacun des co-traitants, les limites de prestation et les responsabilités de chacun des membres, les moyens humains et matériels mis en œuvre de manière détaillée et exhaustive.

Les documents à remettre sont les suivants :

1. La présentation de la forme du groupement (conformément aux dispositions du §3.3 supra) avec la répartition des activités de l'affaire.
2. La convention de groupement à remettre dans l'offre comportera les éléments ci-après :
 - La liste des membres du groupement (raison sociale, adresse, SIRET, représentants légaux).
 - L'objet et le cadre de réalisation de la convention.
 - La mention du statut juridique choisi pour le groupement (solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire) ainsi que la date de validité avec date de début et de fin du groupement.
 A noter qu'en cas de solidarité totale (GMES) : Chaque membre s'engage à assumer solidairement toutes les obligations contractuelles du groupement vis-à-vis du client. En cas de groupement conjoint avec solidarité du mandataire (GMEC) : Chaque membre est responsable de ses obligations propres, mais le mandataire est solidairement responsable envers le CEA.
 - La convention désignera le mandataire et les cotraitants.
 - Le mandataire précisera les responsabilités spécifiques qu'il détiendra (représentation vis-à-vis du CEA, coordination, gestion administrative et financière, etc.).
 - Chaque membre précisera :
 - *Sa responsabilité.*
 - *Les tâches et obligations spécifiques de chacun.*
 - *La délimitation des périmètres d'intervention, et délais.*
 - *La Répartition des montants entre les membres.*
 - *La Gestion des paiements (centralisés par le mandataire, notamment dans le cadre de GMES ou directs entre le CEA et les membres, pour les GMEC).*
 - *La Gestion des cautionnements, et garanties financières.*
 - *Le mécanisme de prise de décision.*
 - *Les modalités de résolution des conflits internes.*
 - *Les modalités de modification de la convention.*

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- *Les obligations en matière d'assurances pour le projet (responsabilité civile, dommages, etc.) et répartition des responsabilités en cas de sinistre.*
- *L'engagement des parties à ne pas divulguer d'informations confidentielles.*
- *Etc.*

En ce qui concerne la sous-traitance :

Les documents à remettre sont les suivants :

1. La liste des sous-traitants envisagés, ainsi que l'opération sous-traitée. (Tableau ou liste contenant : La nature, le volume et le montant des prestations sous-traitées).
2. Les formulaires de demande d'acceptation préalable des sous-traitants (pour chacun d'eux), conformes aux modèles joints en Annexe 1 et Annexe 2.

 Nota :

 - Si un soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie de l'Accord-Cadre, il présentera obligatoirement le(s) sous-traitant(s) concerné(s) à l'acceptation du CEA sur la base des formulaires joints en Annexe 1 et Annexe 2. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution de l'Accord-Cadre. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des articles L.2193-1 à L2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique.

 - Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (ou des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (ou des) sous-traitant(s) proposé(s).

 - S'agissant du lot 4, le Titulaire s'engage à ne pas sous-traiter les prestations classifiées de l'Accord-Cadre : toute sous-traitance sur le périmètre de gestion des clés est réputée interdite.

En cas de présence de personnel sur site :

Les documents à remettre sont les suivants :

1. Le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site du CEA de Cadarache.
2. Le temps de présence sur site (en tenant compte qu'il s'agit d'un volume horaire calculé sur la base de l'effectif cumulé des intervenants sur site).

4.4. Validité de l'offre

L'offre est valable 12 mois à compter de la date limite de remise des offres.

4.5. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire de l'Accord-Cadre

Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du CCP, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire de l'Accord-Cadre qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution de l'Accord-Cadre et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics, Accords-Cadres publics et de contrats de concession).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

5. REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1. Date limite de remise des candidatures et des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être remises au plus tard le **19 novembre 2026 avant 15h30**.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Tout dossier reçu après cette date sera écarté d'office.

5.2. Forme de remise des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des soumissionnaires devront être transmises à l'adresse indiquée ci-après :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Conditions d'utilisation et prérequis techniques :
Pour répondre aux appels d'offres du CEA, il est nécessaire de s'inscrire sur PLACE. Pour cela, il faut vous munir de votre numéro de SIRET. Si vous disposez déjà d'un compte sur PLACE, il est aussi opérationnel pour les appels d'offres du CEA.
Si vous aviez déposé des documents dans le coffre-fort électronique du portail des marchés du CEA, il faudra les reporter dans PLACE.
Pour toute question, vous pouvez vous référer à la rubrique Aide qui se situe en bas de la page accueil de PLACE.

Remise d'une candidature et d'une offre au format électronique :
L'enveloppe de candidature et l'enveloppe d'offre doivent être au format .zip contenant respectivement les éléments mentionnés dans l'avis de marché de l'Accord-Cadre et le présent règlement de consultation.
Ces fichiers seront nommés selon le contenu du fichier, par exemple : offre-technique.pdf

- Le nom donné à l'enveloppe électronique de candidature sera : candidature-nomsociete- B26-03229-LES.zip
- Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : offre-nomsociete- B26-03229-LES.zip

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde (facultatif) :
Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique, soit sur support papier, soit sur support physique électronique.
La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'a pas été utilisée.
Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.
La copie de sauvegarde devra être envoyée dans les délais impartis pour la remise des offres à l'adresse indiquée ci-après :

CEA/Cadarache
Service des Marchés et Achats (SMA) – Bât 620
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE Cedex
A l'attention de Mme Laura ESTOR

Elle sera remise sous double enveloppe cachetée composée :

- d'une enveloppe extérieure sur laquelle sera mentionnée l'adresse du CEA indiquée ci-dessus,
- d'une enveloppe intérieure, portant le nom du soumissionnaire et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - CONSULTATION – B26-03229-LES – NE PAS OUVRIR** », en lettres capitales.

La copie de sauvegarde pourra être transmise par courrier ou déposée par porteur au guichet d'accueil du Service des Marchés et Achats – Bât.620 – dans le strict respect du délai mentionné ci-dessus et contre remise d'un récépissé. Pour déposer une copie de sauvegarde, le porteur doit disposer d'un avis de rendez-vous fait auprès de l'acheteur dont les coordonnées figurent au paragraphe 10 infra. Cette demande d'avis de rendez-vous doit être établie au minimum 7 jours ouvrés avant la date de dépôt de l'offre.

Tout dossier ne respectant pas le formalisme du paragraphe 4 et 5.2 pourra être écarté.

6. CONFIDENTIALITE

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA (application à tous les lots) et par les dispositions du projet de l'Accord-Cadre relatives à la protection du secret de la défense nationale (applicable au lot 4).
Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.
Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou aux Installations Nucléaires de Base (INB).
Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

7. CONTRAINTES DE SECURITE

Le présent paragraphe est applicable au lot 4 – pour les autres lots, ce paragraphe est sans objet.

Cet Accord-Cadre est classifié de niveau « Secret » au sens de l'arrêté du 9 Août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale. Il ne nécessite pas la détention d'informations et/ou de supports classifiés par le Titulaire dans ses locaux.

Les candidats doivent impérativement fournir :
- soit une attestation d'une décision d'habilitation au niveau requis en cours de validité ;
- soit un dossier de demande d'habilitation dûment complété (dossier disponible aux coordonnées suivantes : Tél : 04 42 25 48 48 ; Mail : habilitationAAPCCadarache@cea.fr).

L'attestation ou le dossier de demande d'habilitation doit être envoyé par mail à l'adresse mail indiquée ci-dessus impérativement avant la date figurant au point 5.1.

Les mêmes démarches doivent être engagées pour les entreprises associées, en cas de candidature en Groupement Momentanée d'Entreprises par les candidats audit Accord-Cadre.

Pour les candidats qui n'auraient pas présenté dans leur dossier un avis favorable d'habilitation au niveau requis mais un dossier de demande d'habilitation, la date limite d'obtention est fixée au §5.1 du présent RC sans que la responsabilité du CEA ne puisse être engagée en cas de non obtention de cet avis favorable à cette date. A ce titre, il conviendra d'anticiper la transmission du dossier d'habilitation à l'adresse mail ci-dessus indiquée sans attendre la date de remise des candidatures/offres.

A défaut d'avoir fourni ou complété les pièces demandées dans les délais impartis, le candidat est réputé avoir renoncé à demander une habilitation aux informations classifiées pour le présent Accord-Cadre et donc à sa candidature.

Pour rappel : S'agissant du lot 4, le Titulaire s'engage à ne pas sous-traiter les prestations classifiées de l'Accord-Cadre : toute sous-traitance sur le périmètre de gestion des clés est réputée interdite.

8. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1. Sélection des candidatures

Afin de s'assurer que les candidats disposent des capacités juridique, économique, financière et technique suffisantes pour assurer la prestation, le CEA procédera à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères de jugement des candidatures suivants :

- Capacité professionnelle au travers notamment des références et compétences dans des prestations équivalentes à celles de la présente consultation et des moyens humains et matériels
- Capacité financière tel que prévu par les articles R.2142-6 à R.2142-12 du CCP.

8.2. Jugement des offres

L'offre sera analysée conformément aux critères pondérés de sélection suivants :

- **CRITERE 1 – Prix (50%)** : calculé sur le montant total en € HT de la somme des lignes la grille imposée. *Pour rappel : la valorisation de l'ensemble des PU du BPU et des autres prix applicables (taux horaires, coefficients), faisant partie intégrante de la grille imposée, sont chiffrés par le soumissionnaire, et se voient affectés de quantités imposées par le CEA qui relèvent d'un scénario pour les besoins de comparaison des offres.*

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

- **CRITERE 2 − Pertinence de l'organisation au regard des contraintes d'intervention ainsi que la prise en compte des aspects qualité, sécurité, environnement (QSE) (30%)** : analysé au travers des documents énumérés au §4.3 du présent RC au paragraphe « Contenu de l'offre - sur le plan organisation, qualité et déroulement de la mission » et au travers des documents spécifiques à l'affaire énumérés au §4.3 du présent RC au paragraphe « Contenu de l'offre - SSE » des rubriques intitulées « sécurité » et « environnement ».

- **CRITERE 3 − Pertinence de la réponse apportée quant au déroulement des opérations au travers de 2 mises en situation (20%)** : analysé au travers des documents énumérés au §4.3 du présent RC à la rubrique « Contenu de l'offre - sur le plan technique ».

9. INFORMATIONS DES SOUMISSIONNAIRES SUITE AU CHOIX DU CEA

Les soumissionnaires seront informés par écrit via une lettre de rejet dans le cas où l'offre n'aurait pas été retenue.

Dans le cas où le soumissionnaire se verra attribuer l'Accord-Cadre, le CEA procèdera à la notification de l'Accord-Cadre signé par CEA, via la plateforme PLACE, que le Titulaire devra renvoyer signé sous un délai de 10 jours après son envoi par CEA.
En cas de signature électronique de l'Accord-Cadre, elle s'effectuera conformément aux dispositions de l'article 1366 et suivants du code civil français, par l'utilisation d'une signature électronique qui en assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil français, au décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique et au Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relatif aux services d'identification électronique et de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur.

Tant que le CEA n'aura pas décidé de l'attribution de l'Accord-Cadre, le Soumissionnaire s'abstient de prendre contact avec des membres du personnel du CEA, autrement qu'en utilisant le moyen de communication dématérialisé dédié (PLACE).

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié de s'adresser :
En ce qui concerne la partie technique :
Unité : DG/CEACAD/DSTG/STL/GPI
Nom : M. Sylvain BUISSON
Email : sylvain.buisson@cea.fr
Tél : 04.42.25.64.98

En ce qui concerne la partie commerciale :
Unité : DG/CEACAD/DSTG/Service des Marchés et Achats
Mme Mme Laura ESTOR
Email : laura.estor@cea.fr
Tél : 04.42.25.42.12

Informations PLACE **Christel DAGUT** - Tél 04.42.25.23.79

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 1 – DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (premier rang)

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE RANG 1

Avril 2024

(A remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le sous-traitant)

Ce formulaire de demande d'acceptation est destiné à présenter le sous-traitant du Titulaire / soumissionnaire et les prestations sous-traitées.

Il a également pour objet de soumettre à l'agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.

En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.

Référence du marché / de la consultation CEA :

Objet de la consultation / du marché CEA :

Cocher l'une des cases ci-dessous :

☐ Si la demande intervient **avant la notification du marché**, le présent formulaire vaut demande d'acceptation du sous-traitant.

☐ Si la demande intervient **après la notification du marché** :

☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance ;

☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance modificatif si la demande initiale a été modifiée.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :

.....

OBJET DU MARCHE :

.....

REFERENCE DU MARCHE :

<table>
<tr><td colspan="2">MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI ☐ NON</td></tr>
<tr><td colspan="2">MARCHE SENSIBLE : ☐ OUI ☐ NON</td></tr>
<tr><td>MARCHE CLASSIFIE : ☐ OUI ☐ NON

SI OUI : (AVEC ACCES) ☐ SANS DETENTION
☐ AVEC DETENTION

NIVEAU : ☐ SECRET
☐ TRES SECRET

SPECIAL FRANCE :
☐ OUI
☐ NON</td><td><u>PREALABLE</u> :

Le plan contractuel de sécurité (PCS) entre le CEA et le Titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées.

Le titulaire du marché doit rédiger un PCS avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable d'enquête administrative).</td></tr>
</table>

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE CONTENANT DES EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION (EIP) ET/OU EN LIEN AVEC DES ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION (AIP) AU SENS DE L'ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE : ☐ OUI ☐ NON

PAIEMENT DIRECT : ☐ OUI ☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

2- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant en nombre de mois :

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc*.) **:**

PRESTATIONS RELEVANT D'UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE LA COMMISSION D'ACCEPTATION DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT RADIOACTIF ET DU DEMANTELEMENT NUCLEAIRE (CAEAR) NECESSITANT UNE ACCEPTATION PAR LADITE COMMISSION : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le sous-traitant possède le ou les acceptations dans les domaines de la CAEAR demandés pour la réalisation de ces prestations ? : ☐ oui / ☐ non

Domaines concernés : ☐ D2-1 ☐ D2-2 ☐ D3-1 ☐ D3-2 ☐ D3-3 ☐ D3-4 ☐ D4 ☐ D4E

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP : ☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ sans détention (avec accès) ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ SECRET	☐ TRES SECRET	☐ sans détention (avec accès)	☐avec détention

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Les flux transfrontières :

☐ OUI.
☐ NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce.
Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.
Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.
Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.
Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/Titulaire déclare que :

☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Coordonnées du Délégué à la protection des données du Titulaire :

.....

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

3 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__| **VILLE :**

TELEPHONE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| MEL: ……@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|

PME : ☐ OUI ☐ NON

CODE APE : |__|__|__|__| |__|

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : |__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) : ……

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ **OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION** ……..

☐ **NON**

CERTIFICATIONS (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, QUALIANOR ...) :.....

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

■ **ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES** :

Années / Taux	n-3		n-2		n-1	
Code APE retenu[1] : \|__\|__\|__\|__\| \|__\|	Statistiques nationales [2]	Statistiques sous-traitant[3]	Statistiques nationales [2]	Statistiques sous-traitant[3]	Statistiques nationales[2]	Statistiques sous-traitant[3]
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

■ **LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX**

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document.

Il est rappelé au Titulaire qu'il est tenu de demander au sous-traitant la communication des pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ainsi que les salariés français détachés en France par leur société étrangère (ne nécessitant pas d'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail).

[1] *Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné ;*

[2] *Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :*

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html

[3] Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

4- PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Montant des prestations sous-traitées (hors application de la formule de variation de prix) :

Dans le cas d'un sous-traitant à paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA : €

Modalités de variation des prix (le cas échéant) :

.....
.....
.....
.....

Il est rappelé que les sommes versées au sous-traitant dans le cadre du paiement direct (en ce compris les variations de prix prévues au contrat de sous-traitance) seront nécessairement déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

- Compte à créditer :
 (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

 - Nom de l'établissement bancaire :

 - Numéro de compte :

- Échéancier de facturation du contrat de sous-traitance (dates, jalons, retenue de garantie le cas échéant…) :

- Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante uniquement pour le sous-traitant bénéficiaire du paiement direct dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité)

☐ OUI ☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

6- CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES
(le cas échéant, le Titulaire coche l'une des deux cases suivantes selon la situation dans laquelle il se trouve ; à défaut, l'acceptation du sous-traitant sera impossible)

1ère hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le Titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le Titulaire produit avec le présent document :

☐ le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif**

En conséquence :

☐ le Titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le Titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)

Je soussigné(e), M./Mme ……., habilité(e) à engager la société ……., atteste sur l'honneur :

a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le *(date) :*

LE SOUS-TRAITANT
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;

2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;

3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;

4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;

5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

6- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant

7- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;
- le projet de PCS entre le Titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

9- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire : Date :
Le sous-traitant	Nom et qualité du signataire : Date :
Avis du Responsable d'unité technique CEA Favorable ☐ Défavorable ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires : Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable ☐ Défavorable ☐ Avec Réserve ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires de l'OS : Date : La validation et la signature de l'Officier de Sécurité est requise seulement si le marché initial est sensible ou classifié
Décision du CEA en application du Code d'organisation du CEA et des circulaires d'application Acceptation et agrément des conditions de paiement ☐ Refus (à motiver*) ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :

* Les motifs de refus sont par exemple : le montant de la sous-traitance anormalement bas, les capacités insuffisantes du sous-traitant qui sont susceptibles de nuire à la bonne exécution du marché public, le sous-traitant qui tombe sous le coup d'une interdiction de soumissionner, l'existence d'un nantissement ou d'une cession de créance qui ferait obstacle au paiement direct du sous-traitant.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 2 – DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2nd RANG (OU PLUS)

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE 2ème RANG (ou plus)

Avril 2024

(A remplir par le sous-traitant de rang n-1 avec l'aide du Titulaire ou du sous-traitant de rang n, sauf la rubrique 5 qui doit être remplie par le sous-traitant de 2ème rang ou plus)

Ce formulaire de demande d'acceptation vaut acte spécial et est destiné à présenter le sous-traitant de 2ème rang ou plus et les prestations sous-traitées.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant de 2ème rang ou plus ne sera donc pas accepté.

Référence du marché CEA :

Objet du marché CEA :

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :

.....

OBJET DU MARCHE :

.....

REFERENCE DU MARCHE :

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI ☐ NON	
MARCHE SENSIBLE : ☐ OUI ☐ NON	
MARCHE CLASSIFIE : ☐ OUI ☐ NON **SI OUI : (AVEC ACCES)** ☐ **SANS DETENTION** ☐ **AVEC DETENTION** **NIVEAU :** ☐ **SECRET** ☐ **TRES SECRET** **SPECIAL FRANCE :** ☐ **OUI** ☐ **NON**	PREALABLE : Le plan contractuel de sécurité (PCS) signé entre le CEA et le Titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées. Le Titulaire du marché doit rédiger un PCS avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.
Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable de l'enquête administrative).	

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

MARCHE CONTENANT DES EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION (EIP) ET/OU EN LIEN AVEC DES ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION (AIP) AU SENS DE L'ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE : ☐ OUI ☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

2- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 1er RANG
(reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

NOM DU SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG :

Nature de la prestation sous traitée :

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant de 1er rang en nombre de mois :

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc*.) **:**

PRESTATIONS RELEVANT D'UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE LA COMMISSION D'ACCEPTATION DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT RADIOACTIF ET DU DEMANTELEMENT NUCLEAIRE (CAEAR) NECESSITANT UNE ACCEPTATION PAR LADITE COMMISSION : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le sous-traitant possède le ou les acceptations dans les domaines de la CAEAR demandés pour la réalisation de ces prestations ? : ☐ oui / ☐ non

Domaines concernés : ☐ D2-1 ☐ D2-2 ☐ D3-1 ☐ D3-2 ☐ D3-3 ☐ D3-4 ☐ D4 ☐ D4E

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP : ☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ sans détention (avec accès) ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ SECRET	☐ TRES SECRET	☐ sans détention (avec accès)	☐avec détention

MONTANT (HORS TAXES) :

GARANTIE ACCORDEE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG AU SOUS-TRAITANT DE 2ND RANG OU PLUS :

☐ Caution personnelle et solidaire

☐ Convention de délégation de paiement

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
(reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :

PRESTATIONS RELEVANT D'UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE LA CAEAR NECESSITANT UNE ACCEPTATION PAR LADITE COMMISSION : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le sous-traitant de 2ème rang (ou plus) possède le ou les acceptations dans les domaines de la CAEAR demandés pour la réalisation de ces prestations ? : ☐ oui / ☐ non

Domaines concernés : ☐ D2-1 ☐ D2-2 ☐ D3-1 ☐ D3-2 ☐ D3-3 ☐ D3-4 ☐ D4 ☐ D4E

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP :

☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ SECRET ☐ TRES SECRET ☐ sans détention (avec accès) ☐ avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ SECRET	☐ TRES SECRET	☐ sans détention (avec accès)	☐avec détention

MONTANT (HORS TAXES) :

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

☐ OUI
☐ NON

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce.
Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.
Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.
Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.
Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☒ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD)..

Coordonnées du Délégué à la protection des données du sous-traitant de 1er rang ou plus :

.....

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__| **VILLE :**

TELEPHONE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| MEL: ……@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|

PME : ☐ OUI ☐ NON

CODE APE : |__|__|__|__| |__|

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) :

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ **OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION**

☐ **NON**

CERTIFICATIONS (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, QUALIANOR ...) :

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

■ **ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES** :

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Années / Taux	n-3		n-2		n-1	
Code APE retenu[4] : \|__\|__\|__\|__\| \|__\|	Statistiques nationales [5]	Statistiques sous-traitant[6]	Statistiques nationales [2]	Statistiques sous-traitant[3]	Statistiques nationales[2]	Statistiques sous-traitant[3]
Taux de fréquence						
Taux de gravité						

■ **LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX**

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document.

[4] *Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné ;*

[5] *Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :*

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html

[6] Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

5 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant de 2ème rang ou plus)

Je soussigné, M./Mme ……., habilité à engager la société ……., atteste sur l'honneur :

d) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

e) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

f) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le *(date) :*

LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

6- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

8- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;

9- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;

10- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;

11- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;

12- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

13- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant

14- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;

- le projet de PCS entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

15- Copie de la caution personnelle et solidaire ou de la convention de délégation de paiement.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

7- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire Date :
Le sous-traitant de rang 1	Nom et qualité du signataire Date :
Avis du Responsable d'unité technique CEA Favorable ☐ Défavorable ☐	Nom et qualité du signataire Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable ☐ Défavorable ☐ Avec Réserve ☐	Nom et qualité du signataire Commentaires de l'OS : Date : La validation et la signature de l'Officier de Sécurité est requise seulement si le marché initial est sensible ou classifié
Décision du CEA en application du Code d'organisation du CEA et des circulaires d'application Acceptation et agrément des conditions de paiement ☐ Refus (à motiver*) ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :

* Les motifs de refus sont par exemple : le montant de la sous-traitance de rang inférieur anormalement bas, les capacités insuffisantes du sous-traitant de rang inférieur qui sont susceptibles de nuire à la bonne exécution du marché public, le sous-traitant de rang inférieur qui tombe sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 3 – ESTIMATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) ENGENDREES PAR LA PRESTATION

Sans objet pour la présente consultation

Le soumissionnaire détaillera dans son offre :

- Le résultat ;
- Les calculs réalisés, présentés pour chacun des postes du bilan carbone (a minima consommations énergétiques, achats de matières premières, transport) ;
- Le périmètre de calcul retenu avec justification du choix de poste ;
- Les hypothèses retenues et les incertitudes associées aux résultats.

Pour calculer les émissions de GES des prestations, le soumissionnaire multipliera les données du cycle de vie du produit par son facteur d'émission. Voir exemple dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 inventaire des différents intrants sur le cycle de vie (exemple) :

Etape de cycle de vie	Donnée de cycle de vie		Quantité (unité)
Matière première	Matière	Pays d'origine	
	Bois	…	23 (kg)
	Acier	…	4,5 (kg)
	Plastique (PET, PP, PeHD…)	…	30 (g)
Transformation	Consommation d'énergie de l'usine rapportée au produit		1,59 (kW)
Distribution	Kilométrage parcouru depuis le site de fabrication jusqu'au CEA, multiplié par le poids de l'achat		563 x 105 kg (km.kg)
	Emballage carton total		58 (g)
	Emballage plastique total		26 (g)
	Calage total		5 (g)
Utilisation (1)	…		…
Fin de vie (2)	…		…

(1) Consommation énergétique, de consommables, matières premières, etc….. sur la durée d'utilisation en conformité avec les exigences du cahier des charges et jusqu'à la fin de vie de l'équipement (ex : un groupe électrogène utilisé 20 heures par an pendant 30 ans consommera x litres de gasoil)
(2) Y compris indication de la part recyclable du produit, exutoires existants.

La quantité sera alors multipliée par le facteur d'émission de CO2 donné par l'ADEME sur https://base-empreinte.ademe.fr/donnees/jeu-donnees, pour lequel il sera nécessaire de créer un compte utilisateur. Voir exemple dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 Calcul des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie (exemple) :

Etape de cycle de vie	Donnée de cycle de vie	Colonne A Quantité (unité)	Colonne B Facteur d'émission de l'ADEME en équivalent CO_2	Emission de CO_2 Colonne A x colonne B
Matière première	Bois	23 (kg)	36,7 kg de CO_2 par tonne	= 0,023 x 36,7
	Acier	4,5 (kg)	2 211 kg de CO_2 par tonne	
	Plastique (PET, PP, PeHD…)	30 (g)	2 383 kg de CO_2 par tonne	
Transformation	Consommation d'énergie de l'usine rapportée au produit	1,59 (kW)	0,082 kg de CO_2 par tonne	
Distribution	Kilométrage parcouru multiplié par le poids de l'achat	563 x 105 kg (km.kg)	1,14 kg de CO2 par tonne	
	Emballage carton	58 (g)	670 kg de CO2 par tonne	
	Emballage plastique	26 (g)	2 383 kg de CO_2 par tonne	
	Calage	5 (g)	670 kg de CO_2 par tonne	
Utilisation	…	…	…	
Fin de vie	…	…	…	
Total des émissions				

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 4 – ATTESTATION DE VISITE

Consultation : B26-03229-LES

Je soussigné(e) Mme / M ……

représentant l'entreprise (ou le groupement d'entreprise)……..

Atteste avoir effectué la visite des installations le ……..…**/**……**/**……..… sur le site du CEA CADARACHE.

Cette visite obligatoire, a été réalisée par les représentants de l'entreprise désignés ci-après :

- ……
- ……
- ……
- ……

Je certifie enfin, que lors de cette visite, le CEA n'a à aucun moment entravé l'accès aux informations accessibles et nécessaires à l'élaboration d'une proposition technico-économique dans le cadre de la consultation citée en objet.

Signatures :

Pour le soumissionnaire	Pour le CEA

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 5 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX

Les soumissionnaires détailleront le cadre de décomposition de prix conformément au fichier natif (Excel) remis au DCE.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Annexe 6 – COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE

Les soumissionnaires détailleront les coordonnées du soumissionnaire conformément au fichier natif (Excel) remis au DCE.

Ce document est la propriété du CEA/Cadarache et ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.